

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2018
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2018-44(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels – transformation de poste

Le Président expose :

Un de nos sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} janvier 2018 et ce pour une période d'un an, a sollicité sa réintégration au sein du Service départemental d'incendie et de secours à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude du grade de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Dans le cadre du projet de service, l'un des trois postes d'officier de garde du CSP Manosque n'a pas été pourvu suite à cette disponibilité.

La réintégration de ce sous-officier professionnel lui permet d'être nommé lieutenant de 2^{ème} classe et affecté au CSP Manosque au 1^{er} janvier 2019.

Aussi vous est-il proposé d'autoriser le président à :

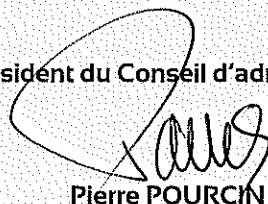
- Transformer un poste relevant du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels en un poste de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'incidence financière de cette transformation de poste au titre de l'année 2019 s'élève à 6 400,00 euros.

Ce rapport a reçu l'avis favorable du comité technique lors de sa session du 12 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN